



Délibération du Conseil Municipal
Séance du jeudi 12 décembre 2019
A 19 h 15 en mairie d'Enquin lez Guinegatte

Membres en exercice :
23

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre à 19 heures 15 les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie d'Enquin lez Guinegatte sous la Présidence d'Hervé DUPONT, Maire de la commune, suite à la convocation du 02 décembre 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : 18

Présents : Hervé DUPONT, Manuelle CLERBOUT, Pierre LALOY, Martine NOEL BULOT, Fabien BUIRE, Valérie MOLIN, Laurent BRODEL, Bernard DEBOMY, Alain DENIS, Thierry DEQUIEDT, Virginie FLAHAUT, Isabelle GARCIA, Christian HANNOTEL, Isabelle MAES, Monique MASSET, Frédéric PICQUET, Claude ROCHE, Isabelle TITRENT

Votants : 22
dont 4 procuration

Représentés : Iannick HENNEUSE par Hervé DUPONT, Hubert LENGAGNE par Fabien BUIRE, Nathanaël MASSON par Thierry DEQUIEDT, Sandra SAVARY par Valérie MOLIN

Excusée :

Absents : Guy BINET

Secrétaire de séance : Fabien BUIRE

DE_2019_054 - Objet : Projet éolien sur Febvin Palfart

Vu l'arrêté portant ouverture d'une enquête publique environnementale concernant la demande présentée par la **BORALEX FEBVIN PALFART SARL**, en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une puissance totale installée de 12.5 MW et dont la hauteur totale est de 115 m.

Vu l'article 9 du présent arrêté stipulant que la commune d'Enquin lez Guinegatte doit donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Que pour ce faire elle doit transmettre une délibération au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête à la Préfecture du Pas de Calais.

Le Président expose à l'assemblée :

-La localisation du parc projeté et les éoliennes déjà en service autour de la commune,

Après en avoir débattu, le conseil municipal estime que ce projet viendrait une fois de plus augmenter la saturation du paysage avec les nombreux parcs existants.

Il décide donc d'émettre à 20 voix contre et 2 abstentions un avis défavorable au projet d'installation de 5 machines par la société BORALEX sur la commune de Febvin Palfart



RF PREFECTURE D'ARRAS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2019
Fait le 16/12/2019 à 16h08
mois 12 - an dix-neuf - deux - et - dix - neuf
conforme et exécutoire du fait de sa

